

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°12-2024-011

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2024

Sommaire

Préfecture Aveyron / DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

12-2024-01-05-00001 - Attestation de conformité d'un établissement du type CTS (chapiteaux, tentes et structures) ??CHAPITEAU SYLVIA TOYOS (3 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2024-01-05-00001

Attestation de conformité d'un établissement du type CTS (chapiteaux, tentes et structures)

CHAPITEAU SYLVIA TOYOS



Direction des services du cabinet

Égalité Fraternité

Service des sécurités Service interministériel de défense et de protection civiles

Arrêté nº

du 05/01/2024

Objet: Attestation de conformité d'un établissement du type CTS (chapiteaux, tentes et structures) -CHAPITEAU SYLVIA TOYOS

LE PRÉFET DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) et notamment son article CTS 3;
- VU l'arrêté du 23 janvier 1985 modifié, portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP type CTS);
- VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R. 143-44 et R. 143-34;
- VU l'arrêté préfectoral n°12-2022-01-24-00006 du 24 janvier 2022 portant constitution de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA);
- VU l'arrêté préfectoral n°12-2022-01-24-00007 du 24 janvier 2022 portant constitution de la souscommission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;
- VU le décret du 5 octobre 2022 portant nomination du préfet de l'Aveyron M. GIUSTI Charles ;
- VU l'arrêté préfectoral n°12-2023-09-18-00004 du 18 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Alexandre RIZZON, directeur des services du cabinet;
- VU le registre de sécurité établi par le bureau de vérification habilité CTS « AVERTECK » ;

1/3

Préfecture de l'Aveyron CS 73114 12031 RODEZ CEDEX 9

Tél.: 05 65 75 71 71

Mél.: prefecture@aveyron.gouv.fr

VU l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité ERP/IGH;

CONSIDÉRANT que le 07/12/2023, la sous-commission départementale de sécurité a procédé à l'examen du dossier concernant le chapiteau SYLVIA TOYOS;

CONSIDÉRANT qu'un avis favorable à l'homologation du CTS et à l'exploitation de l'établissement a été prononcé ;

SUR proposition du directeur des services du cabinet;

-ARRÊTE-

Article 1^{er}: L'établissement « CHAPITEAU SYLVIA TOYOS » de type CTS, classé en 4^e catégorie, appartenant à Mme Sylvia TOYOS, est identifié sous le n°CTS 12-41.

<u>Article 2</u>: Les registres de sécurité de l'établissement désigné ci-dessus sont délivrés et valent autorisation d'exploiter.

Article 3: La présente décision peut être contestée selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-dessous (1).

Article 4: Les sous-préfets de Rodez, Millau et Villefranche-de-Rouergue, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Aveyron, le directeur des services du cabinet, le commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron et copie sera adressée au Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Fait à Rodez, le 05/01/2024

Pour le préfet, par délégation, le directeur des services du cabinet,

Alexandre RIZZON

(1) Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :

Un recours gracieux, adressé à

Monsieur le préfet de l'Aveyron Direction des services du cabinet Service des sécurités Service interministériel de défense et de protection civiles CS 73114 12031 RODEZ CEDEX 9

Un recours hiérarchique, adressé à

Monsieur le ministre de l'Intérieur Place Beauvau 75800 PARIS CEDEX 08

Un recours contentieux, adressé au

Tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE. ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante <u>www.telerecours.fr</u>

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet du recours gracieux ou hiérarchique).